



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2020-12

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-21-002 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent départemental) promotion du 1er janvier 2021 (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-21-002

Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
(contingent départemental) promotion du 1er janvier 2021

ARRETE N°
portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif (contingent départemental)

- promotion du 1^{er} janvier 2021 -

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports modifié par le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 ;

VU le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modifications du décret n° 69-942 du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

VU le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2020-07-02-004 du 2 juillet 2020, modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2020-02-27-002 du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU l'instruction ministérielle n° 87-197-JS du 10 novembre 1987, sur le remaniement du contingent de médailles et la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, et à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2021 :

ARRETE :

Article 1 : la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent départemental) est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

Madame AGOSTA Adeline
Monsieur AMSILI Neil
Monsieur BARTHELEMY Stéphane
Madame BATLLERIA Françoise
Monsieur BEAUVAIS Laurent
Monsieur BORDARY Frédéric
Madame BOUILLET Alice
Madame BOURDON Aurélie
Monsieur BOYER-VIDAL Loïc
Madame BURNIER Eve
Madame CAVAREC Margot
Madame CHATAIN Sabrina
Monsieur CHELOUCHE Toufik
Madame COLVRAY Lydia
Monsieur CRAMPON Patrice
Monsieur DANOY Marc
Monsieur DEVILLE Laurent
Madame DIEMER Myriam
Madame DI LUCCIO Anaïs
Madame DODEMAN Carole
Monsieur DOUBLET Yves
Monsieur DREUIL Dorian
Monsieur DRIFFORT Axel
Madame ENJELVIN née FERRAND Virginie
Madame ESSON née POU CET Cécile
Monsieur FERNANDEZ Luis
Monsieur FOSSAT Christophe
Monsieur GAUDEY Bernard
Monsieur HAGIAKIAN Samuel
Madame HUGONENQ née LAVAI RE Cécile
Monsieur ISSARTIAL Yves
Monsieur LABRE Patrice
Madame LAFARGUE née VALLAT Laure
Madame LAGOUGINE Anaïs
Madame LANG-WILLAR Chloé
Monsieur LAURENT Mikael
Madame LAURENT Sophie
Monsieur LEHMANN Grégory
Madame LOCHER Violaine
Monsieur LOPES DE SOUSA Nicolas
Madame MADEC Céline
Madame MAISSE Monique
Monsieur MAISSE Sylvère
Monsieur MARSAN Alexis
Monsieur MERLAUD Frédéric

Madame MONIER Pascale
Madame NOMMICK née WIECLAWIK Fabienne
Monsieur PABOEUF Arnaud
Madame PHLIPPOTEAU Marjorie
Monsieur POHU Samuel
Monsieur QUERUEL Nathan
Monsieur RETAILLEAU Claude
Monsieur ROUCHON Olivier
Monsieur SEUVREY Xavier
Monsieur TEISSIER Pierre
Madame TOULEMONT Anouk
Madame ZULIANI née BESNARD Estelle

Article 2 : La préfète, directrice du cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 21 décembre 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

Signé Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

La présente décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie de :

- recours contentieux : auprès du tribunal administratif compétent ;
- recours administratif ;
- recours gracieux : auprès de l'auteur de la décision ;
- recours hiérarchique : auprès du supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

L'introduction d'un recours administratif interrompt les délais de recours contentieux.

L'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Dans ce cas, le juge administratif doit être saisi dans les deux mois suivant la réponse expresse ou implicite de l'administration.